

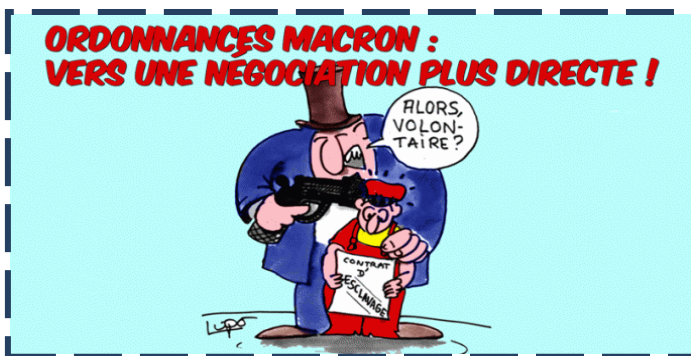


Le 20/09/2017

Sujet de BAC 2017 :

« Défendre ses droits, est ce défendre ses intérêts ? »

OUI, dites NON AUX ORDONNANCES !!!



Les ordonnances impacteront directement et indirectement les salariés de Qualipac Aurillac

Inversion de la hiérarchie des normes :

Le patron fait la Loi !!!

Le Code du Travail et les conventions collectives seraient remplacés par les accords d'entreprise. Les salaires et les classifications, les congés payés, les conditions de travail, la sécurité, les primes ... relèveraient d'accords d'entreprise qui pourront être moins favorable que le Code du travail ou les conventions collectives de branches.

En cas d'opposition syndicale, E.Macron prévoit d'instituer le « référendum » à l'initiative du patron pour permettre aux employeurs d'imposer leurs mesures.

Les salariés qui refuseront certains accords seront licenciés pour motif spécifique.

Fusion des instances

représentatives du personnel

Affaiblissement des syndicats !!!

Cela impliquera moins d'élus donc moins de force et de temps pour défendre les salariés.

Suppression des CHSCT comme entité autonome ce qui affaiblira leur capacité d'alerte et de protection des salariés.

Augmentation de la CSG

La fin des cotisations sociales, c'est la fin de la sécurité sociale.

Le flexi-précarité pour tous

La fin des CDI

Mise en place des contrats de chantier dans d'autres secteurs que le bâtiment, ce qui conduira à la fin des CDI et à la précarité.

Les indemnités pour licenciement illégal seront plafonnées ! Peu importe le préjudice subi par le salarié !

Les entreprises multinationales qui font des résultats pourront licencier tranquillement dans leurs filiales françaises.

Possibilité pour les entreprises de licencier par le biais de « ruptures conventionnelles collectives » (moins contraignant qu'un PSE) !

A l'appel de nos fédérations CGT et FO de la Fédéchimie ainsi que nos Unions Départementales CGT et FO du Cantal,

Les syndicats CGT et Force Ouvrière de Qualipac Aurillac appellent les salariés à se mobiliser pour dire :

NON AUX ORDONNANCES

Le jeudi 21 septembre 2017, par tous les moyens : grève ou débrayage (libre)

Du jeudi 21 septembre à 5h00

Jusqu'au vendredi 22 à 5h00

Nous invitons les salariés à nous rejoindre dans une manifestation unitaire :

Le jeudi 21 septembre à 15h00 devant le Palais de Justice

NON AUX ORDONNANCES !!!

TOUS ENSEMBLE POUR LUTTER CONTRE LES RECULS SOCIAUX